

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12873**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Arts Lettres Langues à finalité recherche Mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Spécialité Etudes hispaniques et hispano-américaines

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les fonctions suivantes, dans les domaines de la recherche, de l'enseignement, mais aussi au sein de l'entreprise ou des collectivités territoriales, à un niveau de responsabilité élevé :

- il conçoit des bibliographies théoriques et pratiques sur des points précis à partir d'outils adaptés (notamment informatiques),
- il établit des notes de synthèse sur des questions variées, à partir de documents de nature et de type divers,
- il conçoit et produit des textes de qualité en français et dans la langue de la spécialité (espagnol), sous forme de rédaction ou de traduction, et en assure la diffusion,
- il conçoit les stratégies permettant la mise en œuvre de transferts culturels selon des savoirs et savoir faire inhérents aux disciplines visées.

Les situations ou contextes professionnels les plus caractéristiques concernent l'enseignement, la recherche, la traduction, mais aussi la politique culturelle et éditoriale.

Compétences transversales :

- maîtrise de la langue et de la culture françaises,
- solide culture générale,
- maîtrise de la langue et de la culture des pays concernés par la spécialité (Espagne et pays de l'Amérique Latine),
- capacité à communiquer efficacement à l'écrit et à l'oral en langue maternelle et étrangère de spécialité,
- capacité à traduire des supports de nature variée,
- bases méthodologiques et théoriques solides permettant une intelligence et une maîtrise de problématiques originales dans le domaine de spécialité et dans chacune de ses composantes disciplinaires,
- maîtrise des TIC et notamment des outils de recherche bibliographique permettant une veille scientifique autonome.

Compétences spécifiques à la spécialité « Recherche » :

- être capable de rédiger et d'exposer oralement, en français et en espagnol, une question de recherche originale,
- être à même d'effectuer une synthèse personnelle à partir d'un corpus varié (notamment de théorie critique) dans un domaine défini,
- être capable d'établir une bibliographie critique commentée sur un point de recherche,
- être en mesure de définir et d'exploiter un point de recherche original,
- savoir nouer des rapports scientifiques sur le plan international avec des spécialistes étrangers,
- être à même de mobiliser des compétences de rédacteur, au plus haut niveau, en français et en espagnol,
- d'autres compétences auront été acquises, qui ne suffiraient pas à elles seules à justifier une inscription en Doctorat, mais qui permettent une réorientation : capacité à mener une recherche électronique, à déchiffrer un manuscrit ou un texte ancien, à synthétiser un document scientifique en le faisant passer d'une langue source à une langue cible.

Pour le volet « Ouverture Entreprise » des séminaires sont assurés par des enseignants de la filière AES (UFR4) dans les domaines suivants : Sciences de gestion (gestion management des entreprises) en M1 et Droit privé (droits d'auteurs et politique culturelle) en M2.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Métiers de l'enseignement et de la recherche.

Métiers exigeant une bonne connaissance des langues et des cultures européennes en général et germanophone en particulier (traduction).

Métiers de la culture (l'édition notamment).

Concours de recrutement de haut niveau de la fonction publique (territoriale, d'Etat et internationale) requérant des compétences de langue et une solide connaissance des cultures des pays germanophones et des compétences de rédacteur.

Le titulaire peut prétendre aux emplois suivants :

- professeur des écoles et des lycées (après concours, particulièrement concours de l'agrégation),
- formateur (formation initiale ou continue),
- coordinateur pédagogique de formateurs,
- animateur culturel,
- rédacteur (presse, culture, patrimoine, etc.),

- traducteur littéraire,
- traducteur réviseur,
- traducteur d'édition.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2108 : Enseignement supérieur

E1106 : Journalisme et information média

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation. L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Recherche se fait sur critères exclusivement pédagogiques.

La formation s'organise en 4 semestres.

Pour les étudiants de la spécialité, il s'agit d'acquérir des compétences scientifiques solides, de maîtriser des savoirs disciplinaires et un savoir faire de qualité. Ces compétences scientifiques qui reposent sur une initiation à la recherche en M1 joueront un rôle essentiel pour tous les étudiants qu'ils se destinent essentiellement à la recherche ou à l'enseignement, qu'ils souhaitent allier les deux, ou qu'ils préfèrent s'orienter vers des activités liées au monde de la culture.

Pour les étudiants plus particulièrement intéressés par la recherche, l'objectif de cette spécialité est la formation scientifique de spécialistes de haut niveau qui passera par une meilleure connaissance de la langue choisie indispensable pour toute expression écrite ou orale ; par une réflexion sur l'histoire, les spécificités de cette langue, sur les pratiques de la traduction. Une initiation méthodologique en littérature et civilisation en M1 (semestre 1 et 2) amènera les étudiants à un approfondissement progressif dans ces domaines. Une initiation à des recherches transversales (langue, cultures, arts) permettra également des mises en perspective essentielles pour la mise en œuvre d'une recherche (ou d'un enseignement dispensé à des élèves du secondaire dans le cas d'un double parcours ou d'une réorientation). En M2 l'enseignement prendra la forme de séminaires articulés sur les travaux de l'équipe de rattachement. Les futurs chercheurs devraient parvenir à une autonomie de plus en plus grande pour la mise en œuvre de projets précis de recherche et l'élaboration d'un mémoire en M1 et d'un TPR en M2. Le TPR représentera un travail personnel conséquent, fondé sur le choix d'un sujet original, des principes scientifiques rigoureux (émission d'hypothèse, démonstration, validation, avec bibliographie pertinente et rigoureusement présentée et organisée), et une expression de qualité : à ce stade, l'étudiant est prêt à aborder un doctorat.

L'initiation à la recherche, puis un approfondissement recherche disciplinaire, accompagné d'enseignements plus spécifiquement tournés vers une « ouverture entreprise » donneront aux étudiants désireux de choisir une autre voie professionnelle les moyens de s'intégrer aux métiers de la culture ou autres. Une collaboration avec l'UFR IV, AES, permettra l'acquisition de connaissances dans le domaine des Sciences de gestion (management entreprise) et de droit privé (droits d'auteur par exemple).

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. En Master 2 Recherche, le contrôle des connaissances comporte obligatoirement la soutenance d'un mémoire.

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. La capitalisation s'applique à toutes les notes d'UE et d'ECUE égales ou supérieures à 10.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	100 % Enseignants-chercheurs
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Prise en compte de certifications émanant d'autres universités françaises par validation partielle.	Accords Erasmus avec l'Espagne : Universités d'Alicante, de La Corogne, de Grenade, de Malaga, d'Estrémadure (Caceres), de Castilla-La Mancha (Ciudad Real), de Séville, de Valence, de Valladolid et de Saragosse. Conventions avec l'Amérique latine : Universités de Guadalajara (Mexique) et de Camagüey (Cuba). Convention avec l'Université de La Havane (Cuba) en cours.

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

[Université Paul Valéry](#)

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 / Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Montpellier

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°31503

Ce master est issu de l'ancien master "Langues et cultures étrangères et régionales - Spécialité Etudes romanes" au sein de laquelle se situaient les parcours Espagnol, Catalan, Occitan, Portugais (Arrêté du 19 juillet 2007).